



Je participe au fonctionnement de mon club

Pour les matchs que je fais, et pour que le club ne soit pas pénalisé avec des amendes, une organisation est imposée par les règlements FFBB. Pour chaque match, il nous faut :

- Un licencié majeur : **Délégué de Club**

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de Délégué de Club.

Avant la rencontre

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels
- Contrôler les normes de sécurité
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant

Fonctions

1
Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ

2
Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale

3
Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels

NB : Hormis la fonction de Référent Fair-play, le Délégué de Club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

- Un licencié majeur : « **Référent Fair Play** »,

Rôles principaux

1
Favoriser la convivialité entre les spectateurs à l'aide de moyens très simples (petit mot d'accueil, sourire, boissons chaudes pendant l'échauffement...)

2
Contribuer au bon déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein

3
Tenter de prévenir les comportements agressifs au bord des terrains grâce à la mise en place au sein des clubs d'un respect mutuel entre les parents, et à l'égard des joueurs, entraîneurs et officiels

Le Référent Fair-play (équipe recevante)

Le « Référent Fair-play » de l'équipe recevante est un licencié présent dans les tribunes qui aura pour mission de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs pendant la rencontre en encourageant son équipe et en faisant en sorte que les autres spectateurs en fassent de même.

Il veillera au bon comportement des supporters et pourra intervenir auprès d'eux avant que l'ambiance ne se détériore. Il leur rappellera le rôle d'un supporter et la nécessité pour les joueurs de pouvoir évoluer dans un environnement serein pour s'amuser aussi bien que pour performer.

Le « Référent Fair-play » de l'équipe recevante ne se substitue pas au « Délégué de Club » qui conserve toutes ses prérogatives.

Si le « Référent Fair-play » n'arrive pas à mener à bien sa mission, il pourra être aidé par le « Délégué de Club ».

- **Un OTM E-marque** sur l'ordinateur
- **Un OTM chronomètreur,**
- Pour les matchs « Région », **un « OTM 24"**
- Pour afficher les points : **Un marqueur**



et quand aucun n'est nommé par le Comité Marne ou la Ligue régionale, **Un ou Deux Arbitres.**

Pour cette raison, pour que notre sport continue d'exister, **chaque joueu(r)(se)** a l'obligation de participer aux formations proposées par le club à ces fonctions et **chaque joueu(r)(se) s'engage à accepter**, quelques fois dans la saison, à assurer une table de marque.

En tant que joueu(r)(se) je serai averti(e) à l'avance et en cas d'indisponibilité ce jour-là, **je m'engage à trouver moi-même dans mon équipe ou dans une autre**, celui ou celle qui me remplacera...A charge de revanche en une autre occasion en le remplaçant quand lui ou elle sera désigné(e) et qu'il ou elle ne sera pas disponible.

En cas de difficulté, j'en parle à mon entraîneur le plus tôt possible

